

Synthèse des réponses au Questionnaire

Questions communes

Les réponses de Jean Rosselot et de Jean Louis Fousseret sont reproduites, telles qu'elles nous ont été adressées, la réponse de Philippe Gonon résulte de l'exploitation de sa réponse globale et de son programme.

CCDV 1 - Aujourd'hui les projections concernant l'évolution de la population et la demande de logements à Besançon paraissent largement surestimées. La demande soutenue qui a pu être observée pendant une dizaine d'années n'est pas due à un mouvement de fond résultant de la croissance de l'activité économique, mais au phénomène conjoncturel de réduction de la taille moyenne des ménages. Peut-on encore soutenir aujourd'hui l'idée que la demande de logements à Besançon va se maintenir au niveau envisagé par le PLU ?

Philippe Gonon :

Il apparaît que les chiffres de l'évolution des besoins en logement nous semblent surestimés : les derniers chiffres de recensement confirment ce phénomène même si on doit prendre en compte la modification des besoins.(familles monoparentales, personnes âgées seules) : la baisse de la population intra-muros de Besançon est aujourd'hui bien réelle et l'INSEE prévoit une forte augmentation de la population de l'agglomération à l'horizon 2020. La crise immobilières et financières (subprimes) que nous connaissons à l'heure actuelle va freiner pour de longues années le boom immobilier des années 2002-2006.

Jean Rosselot : non

Jean Louis Fousseret :

Les projections " paraissent " surestimées ?

Non, nous faisons confiance aux spécialistes de l'INSEE, d'ailleurs récemment confortées et renforcées par une analyse très récente des besoins en logements dans toute la France. Elles sont également confirmées par l'AUDAB. Tous les indicateurs et mesures dont nous disposons confirment par ailleurs que les besoins en logements à Besançon resteront très soutenus.

Les constats et prévisions de l'INSEE sont bien les suivantes : alors qu'en 1968, il fallait 315 logements pour 1 000 habitants, et 470 aujourd'hui, il en faudra 540 en 2020. Nous confirmons ces données qui sont des moyennes.

Ceux qui les contestent, invoquent à tort, le nombre de personnes par ménage et se livrent à des divisions hasardeuses.

Ces deux séries de chiffres ne peuvent pas être mises en relation pour contester l'ampleur des besoins. On ne peut donc utiliser le nombre de personnes par ménage pour contester le nombre de logements nécessaire pour 1 000 habitants.

Il suffit de citer une note conjointe de l'INSEE et de la Région Franche Comté relative à la " Population et ménages à l'horizon 2020 en Franche Comté ". Selon l'INSEE, le nombre

de ménages (donc de logements) habitant Besançon et ses alentours, augmenterait de 11,6% de 2005 à 2020. Cette hausse s'explique par des facteurs démographiques (vieillesse de la population notamment nécessitant la création de logements adaptés) et par une évolution des comportements sociaux (séparations, recomposition des familles, cohabitation et décohabitation ...). Le nombre de ménages à une personne va augmenter très fortement.

A ces chiffres, il convient d'ajouter le nécessaire renouvellement du parc de logements qui est vieillissant dans de nombreux quartiers bisontins.

De plus, de nombreux emplois seront créés dans les nouvelles zones d'activités (Hauts de Chazal, Témis, Portes de Vesoul ...), générant de nouveaux logements.

Le nombre, la qualité, le prix des logements est d'ailleurs un élément déterminant dans l'installation ou le développement des entreprises.

Le PLU est un outil de déclinaison territoriale du Programme Local de l'Habitat élaboré qui est la politique habitat intercommunale. LE PLU ne peut pas légalement remettre en cause et contrevenir aux dispositions et aux objectifs du PLH. Ainsi, la production de logements préconisée par le PLH sur le Grand Besançon est de 1000 unités. Ces préconisations tiennent compte des évolutions mentionnées ci-dessus.

CCDV 2.- Les mesures concrètes (règles d'urbanisme) adoptées dans le cadre du PLU sont en contradiction avec les grands principes énoncés dans le PADD et le rapport de présentation. (des quartiers où il fait bon vivre)

En avez-vous pris conscience ? :

Philippe Gonon :

Jean Rosselot : oui : contraintes excessives du PLU

Jean Louis Fousseret :

Cette affirmation est une appréciation subjective et une contrevérité. Les bisontins ne la partagent pas. Sinon comment expliquer que sur les 22 792 parcelles de la commune, il n'y a eu que 472 observations (2%) dont toutes n'étaient pas négatives et dont 120 demandes d'ouverture à la construction. Seulement 12 recours gracieux et 5 recours contentieux suite au rejet de recours gracieux (chiffres définitifs).

L'information et la concertation ont pourtant été beaucoup plus développées que ce que nous imposait la loi. Tous les bisontins ont été informés par des dépliants dans leur boîte à lettre, à deux reprises. Sans compter les expositions et les nombreuses réunions publiques dans tous les quartiers.

Au final on ne compte que 5 recours contentieux !

La qualité de vie d'un quartier ne se mesure pas seulement à la hauteur des bâtiments et au nombre d'hectares de verdure. Elle repose également sur la diversité du cadre de vie, sur la qualité des espaces publics, sur l'accessibilité à un logement décent et abordable, sur l'accès aux services et équipements...

La commission d'enquête a d'ailleurs souligné la cohérence du PLU et son respect de l'optique de la loi SRU qui l'a institué.

Citons simplement deux extraits du rapport de la commission d'enquête : " Nous considérons que le plan local d'urbanisme analysé dans sa globalité, répond aux attentes générales et ne présente aucun vice rédhibitoire " (page 215).

Et de préciser : " Nous ne doutons pas que la mise en œuvre du projet de Plan Local d'Urbanisme maintienne le caractère de ville verte, de recentrer les espaces à urbaniser, de procurer un développement maîtrisé et de maintenir, sinon d'améliorer, le cadre et la qualité de vie des habitants dans l'esprit des textes régissant l'urbanisme ".

Enfin, lors du débat en Conseil Municipal, aucun élu n'a relevé une telle contradiction entre le PADD et le règlement du PLU. Celui-ci a d'ailleurs été adopté par plusieurs membres de l'opposition municipale.

Quelles mesures concrètes envisagez-vous de prendre afin de mettre en adéquation les règlements techniques avec les principes politiques affichés ?

Philippe Gonon :

Nous nous sommes prononcés pour un réexamen du PLU voté en juillet 2007.

Jean Rosselot : *remettre en chantier le PLU*

Jean Louis Fousseret : *Sans objet.*

CCDV 3- Attendu que le PLU a fortement réduit les zones pavillonnaires existantes et n'en a pratiquement pas créé de nouvelles (1AUP Chaudanne 2ha, 1AUP Point du Jour 2 ha) malgré le très vaste territoire communal de Besançon, considérez vous qu'une offre pavillonnaire suffisante doit être aujourd'hui la fonction urbanistique principale des communes périphériques, et que cette forme d'habitat doit être implicitement découragée à Besançon par réduction de l'offre ? Faut-il suivre la voie du malthusianisme foncier qui réserverait alors aux plus riches l'habitat pavillonnaire, et ferait perdre à notre agglomération une part essentielle de son attractivité ?

Philippe Gonon :

80% des français (sondage UCMI 2006) veulent une maison individuelle : ce ratio est impossible à tenir en ville. Mais nous pensons qu'il est possible de proposer un habitat à taille humaine à l'intérieur de la ville.

Dans l'agglomération, hors Besançon, il ne peut être question de réserver l'espace constructible au seul habitat pavillonnaire et de faire porter à Besançon le poids de la loi SRU et de toutes les obligations en découlant. En d'autres termes, les communes de l'agglomération doivent prendre en charge elles aussi un habitat collectif et un habitat social, de façon à créer un continuum entre ville et aggro, à ne plus penser ville = tours et aggro = pavillons.

Jean Rosselot : *Il faut développer le pavillonnaire en même temps que le collectif.*

Jean Louis Fousseret :

Cette affirmation est infondée.

Par rapport au POS, le PLU a au contraire augmenté les possibilités d'habitat pavillonnaire. En effet, outre les zones qui lui sont affectées et qui restent importantes, il

est également possible de construire de l'individuel dans les zones à habitat mixte ou diversifié. Ce qui augmente considérablement le potentiel pour la seule ville de Besançon.

Le Maire estime en effet qu'il faut construire des maisons individuelles tout en ne gâchant pas le foncier. La municipalité a le souci de préserver l'avenir en ménageant un potentiel foncier à Besançon, justement afin que les ménages ne soient pas contraints de partir à 30 ou 40 km de Besançon. Certaines communes de la périphérie n'ont d'ailleurs plus de foncier pour des activités ou des équipements car il a été consommé essentiellement par de l'habitat individuel.

Par ailleurs, il est irresponsable de laisser croire, localement ou au niveau national, que tous les français aspirent, et surtout ont les moyens, de vivre en maison individuelle. C'est pourquoi, nous sommes responsables en assurant un mixité de l'habitat : individuel, semi individuel et petit collectif.

CCDV 4.- La première couronne historiquement liée à l'industrialisation représente à peu près la moitié de l'espace citadin et c'est d'abord pour ces espaces que le concept de renouvellement urbain prend sa signification à Besançon. Quelle est votre position vis-à-vis de l'évolution souhaitable de ces espaces ? Est-il aujourd'hui possible d'imaginer une qualité d'ambiance urbaine attractive pour les acquéreurs, loin des commerces de proximité dont chacun reconnaît qu'il faut favoriser le regroupement dans les "coeurs de quartier" ?

Philippe Gonon :

Vous vous préoccupez à juste titre de l'équipement commercial des quartiers mais nous souhaitons attirer votre attention sur d'autres besoins de la population : maisons protégées (face au vieillissement de la population), et les maisons de l'enfance avec passerelles pour garder les enfants des femmes jeunes qui travaillent dans les grands centres commerciaux.

Nous aurons une politique volontariste forte pour maintenir et développer un commerce de centre ville et de proximité. Ce sont les acteurs indispensables de l'animation des quartiers. Toutes les mesures seront étudiés avec les associations de commerçant.

Jean Rosselot : *Il faut embellir ces secteurs, y maintenir des commerces.*

Jean Louis Fousseret :

La Ville a déjà engagé la mobilisation des friches industrielles (Rhodia ...), ferroviaires (Viotte ..) et militaires (Vauban, Brulard notamment). Ce foncier sera affecté à une urbanisation très diversifiée avec de l'habitat diversifié, des activités créatrices d'emploi, des services, des équipements publics et privés. Les commerces de proximité seront intégrés dans le tissu urbain. Etant des éco-quartiers, ils seront desservis par les transports en commun.

CCDV 5.- La Ville de Besançon souhaite favoriser de nouvelles formes d'habitat, intermédiaires entre l'habitat individuel classique très demandé et l'habitat collectif. Or on ne trouve nulle part dans les 1000 pages du PLU ce qu'est cet habitat "intermédiaire", si ce n'est pour dire qu'il est caractérisé par des accès individuels. Ce type d'habitat paraît effectivement intéressant pour constituer une alternative à une périurbanisation trop lointaine. Ne pensez vous pas qu'en raison de son caractère systématique et généralisé à travers les règlements de zone, cette offre

sera beaucoup plus importante que la demande des acquéreurs à Besançon ?

Philippe Gonon :

Nous pensons qu'il est possible de proposer un habitat à taille humaine à l'intérieur de la ville : nous faisons une double proposition reposant sur les concepts d'éco-quartier et d'éco-quartier inter générationnel.

Jean Rosselot : *C'est possible, probable même.*

Jean Louis Fousseret :

La Ville a déjà favorisé cette forme d'habitat dans des quartiers où personne ne conteste la qualité de vie (par exemple Tilleroyes ...).

En réponse à votre question, le PLU est un document d'urbanisme, pas un guide de la construction. Pour le reste, vous reporter à la réponse à la question 3.

CCDV 6.- Le lien habitat / emploi intégrant la problématique " transport collectif " ne semble pas avoir été présent dans le choix des nouveaux espaces réservés à l'extension de l'habitat. Que proposez vous pour mettre en adéquation emploi et logement ?

Philippe Gonon :

Jean Rosselot : *Le PLU n'en tient pas compte, ce qui est illogique.*

Jean Louis Fousseret :

Nous contestons formellement cette affirmation. La preuve : la zone d'habitat aux Hauts de Chazal réalisée dans le cadre de Témis Santé, les Vaites, les Planches près des zones d'emplois de Palente et de Chalezeule, Montboucons près des Portes de Vesoul, de Temis Microtechniques ...

S'agissant des transports, le Tramway ne passera t'il pas aux Vaites, aux Hauts de Chazal ?

CCDV 7.- Etes-vous d'accord pour inscrire, dans le PLU, le droit au maintien de la vue, du soleil, de la lumière à chaque habitant, en évitant que d'autres constructions ne les condamnent aggravant ainsi la consommation d'énergie ?

Philippe Gonon :

Jean Rosselot : *Oui*

Jean Louis Fousseret :

Les logements économes sont ceux qui utilisent les techniques et les matériaux les plus adaptés. Jean-Louis FOUSSERET veillera à un bon compromis entre la réponse aux besoins en logements et la qualité de la vie. Tout sera mis en œuvre pour favoriser les économies d'énergie .L'environnement sera d'ailleurs l'un des enjeux des éco-quartiers.

CCDV 8.- Etes-vous d'accord pour limiter le cumul des responsabilités électorales des mêmes personnes dans les différentes collectivités locales ?

Philippe Gonon :

La France souffre d'un excès de structures qui l'étouffent peu à peu : le mille feuilles est composé de six structures, Europe, Etat, Régions, Département, Agglo, Villes. Le département me semble de trop et la plupart de ses compétences peuvent être rattachées à la région. Villes et agglos pourraient être fusionnées en une seule entité, l'agglo élue démocratiquement. Il ne resterait donc que quatre structures, gages d'économie de fonctionnement et de simplification pour le citoyen.

Jean Rosselot : *Oui, à deux mandats.*

Jean Louis Fousseret :

*Cette question, comme les 2 suivantes, est certes très intéressante mais elle n'apparaît pas avoir de lien direct avec le cadre de vie des bisonniers
Cependant, vous connaissez l'avis de Jean-Louis FOUSSERET, refus du cumul des mandats, de député-maire entre autre. Il préfère être un bon maire Président du Grand Besançon.*

CCDV 9.- Que comptez vous faire pour consolider la structure agglomération CAGB, lui donner une certaine indépendance, pour diminuer l'emprise bisonnière et pour permettre de mieux associer les communes périphériques ?

Philippe Gonon :

Jean Rosselot :

Lui insuffler un souffle nouveau, vous verrez, vous ne serez pas déçus

Jean Louis Fousseret :

CCDV 10.- Le maire de Besançon est ipso facto président de la CAGB, est ce irréversible ?

Philippe Gonon :

Jean Rosselot : *non, mais c'est utile qu'il le soit. C'est cohérent*

Jean Louis Fousseret :

CCDV 11.- Etes-vous prêt à publier les demandes de permis de construire et les réponses apportées sur le site internet de la ville ?

Philippe Gonon :

Jean Rosselot : *Oui, bien sûr*

Jean Louis Fousseret :

Il est possible de consulter tous les permis de construire accordés en Mairie. Ils sont tous affichés sur les panneaux d'affichage de la mairie, rue Mégevand. Il est interdit de rendre publiques les demandes.

CCDV 12.- Que comptez vous faire pour donner un élan, un fonctionnement démocratique, indépendant de la tutelle municipale, un rôle de partenaire de la ville aux conseils de quartier ?

Philippe Gonon :

Il existe deux formes légales de démocratie de proximité : le conseil de quartier (habitants) et la commission consultative de services publics.

C'est -dire si cette aspiration à une démocratie de proximité est forte, et le MODEM, fidèle à sa tradition , approuve pleinement la création de ces conseils et se félicite de voir également à Besançon un conseil des sages et un conseil des jeunes.

Cette formule traduit parfaitement la pensée du MODEM, qui met l'habitant au cœur du dialogue avec l'exécutif municipal.

Je suggère quelques règles à respecter au vu de dysfonctionnements qui ont été constatés par tous les adhérents du MODEM membres de plusieurs conseils de la ville.

Pour les habitants : ne pas participer au conseil pour la défense de ses intérêts personnels, pas d'associations au conseil défendant des situations catégorielles o particulières d'un groupe d'habitants.

Pour le maire : donner consigne aux élus et aux services de répondre aux demandes des habitants et de communiquer sur les questions qui leur sont posées ou sur les projets en cours de préparation.

Pour les services : jouer le jeu de l'information et de la communication pour un fonctionnement optimal des services, accepter les critiques argumentées et raisonnées, vérifier les problèmes soulevés pour leur apporter la solution la plus appropriée.

Pour assurer une représentation véritablement objective des habitants auprès du conseil, il pourrait être envisagé de tirer au sort parmi les volontaires, les futurs membres du conseil de quartier.

Jean Rosselot :

Du rôle de faire-valoir, ils deviendront " consultants "en amont, vraiment

Jean Louis Fousseret

La mention relative à " la tutelle municipale" révèle un manque d'objectivité. Précisons néanmoins que les Conseils de quartiers constituent le cadre de réflexion et de propositions de la part des habitants dans tous les domaines de compétence de la Ville. Certains conseils de quartiers fonctionnent très bien, à la satisfaction générale, car les habitants y participent activement avec un état d'esprit d'ouverture, en émettant des critiques constructives et des propositions d'intérêt général.

CCDV 13.- Le nombre et la délimitation des " supra quartiers " sont ils bien adaptés à la représentation souhaitée par les habitants et à une animation des quartiers ?

Philippe Gonon :

Jean Rosselot : *Qu'est ce ?*

Jean Louis Fousseret :

Nous ne comprenons pas cette question.

CCDV 13.- Etes-vous d'accord pour que les associations concernées par le cadre de vie soient associées systématiquement, en fonction de leur objet, aux réflexions des Conseils de quartier ?

Philippe Gonon : *voir réponse 12*

Jean Rosselot : *Bien sur ?*

Jean Louis Fousseret :

Oui

Les associations se verront offrir des possibilités de participer activement aux réflexions des conseils de quartier.

CCDV 15.- Etes-vous favorable à l'adoption d'une charte des piétons et de règles pour l'égalisation des chances s'inspirant de la Charte européenne adoptée par le Parlement européen en 1988 ?

Philippe Gonon :

En ce qui concerne le piéton et le cycliste en ville, nous sommes tout à fait d'accord pour discuter au fond de la répartition des espaces, des droits et obligations de chacun et nous militons pour un " code de la rue ".

Jean Rosselot : *Oui*

Jean Louis Fousseret :

Jean-Louis FOUSSERET a déjà mis en place une charte de partage de la voie publique entre les différents usagers (bus, voiture, cycles).

Il mettra en place un plan de communication et de sensibilisation afin de préserver la sécurité des piétons car il s'agit essentiellement d'un problème de comportement.

En outre, nous renforcerons des aménagements protégeant physiquement les piétons.

CCDV 16.- Etes-vous favorable à la mise en place d'un " Monsieur piéton " à l'instar de " Monsieur vélo " ?

Philippe Gonon :

Jean Rosselot : *Oui*

Jean Louis Fousseret : *Un élu aura en charge cette responsabilité.*